



contester une assemblée générale contre le Syndic de copropriété

Par **benes yvonne**, le **14/06/2018** à **07:53**

le PV de l'assemblée générale stipule "honoraires du syndic SANS OBJECT, doit on conclure que le syndic immo de france RENONCE à ses 3% d'honoraires travaux sur une somme de près d'un million d'euros?

le prix du m3 de l'eau dans dans l'ain est de 3,23E alors que le syndic nous facture 3,44E le m3 est cenormal?

bien cordialement vôtre yvonne Benes

Par **santaklaus**, le **14/06/2018** à **12:15**

bonjour,

Si rien n'est dit dans le PV d'AG sur les honoraires su syndic lors de travaux, vous ne devez rien payer.

J'ai eu le même souci concernant le prix de l'eau, Eaux de Paris facture 3,42 € et le service comptable retient 3,47 €. Le service comptable m'a expliqué ce qui suit :

Vous additionnez le total des montant des factures d'eau de l'année 2017 (par exemple) divisé par le total des mètres cubes d'eau consommé la même année et vous avez le prix syndic. $X \text{ €} : M3 = \text{prix de l'eau}$

SK